ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juillet 2007

CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC - (n° 101)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 115

présenté par

M. Vidalies, M. Brottes, M. Mallot, M. Destot, M. Bono, Mme Lepetit, M. Eckert, M. Gille, Mme Coutelle, M. Dolez, M. Gorce, M. Duron, M. Goua, M. Letchimy, M. Françaix, M. Viollet, M. Charasse, M. Deguilhem, M. Giacobbi, M. Issindou, M. Le Bouillonnec, M. Néri, Mme Iborra et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 2 à 6 de cet article

EXPOSÉ SOMMAIRE

Contrairement à son objectif, le Sénat n'a pas réussi à définir clairement et précisément la notion de perturbation prévisible. En effet, diverses questions se posent : cette liste est-elle indicative ou au contraire exhaustive ? La grève, lorsqu'elle est d'envergure nationale, n'est pas forcément toujours prévisible.

Cet amendement vise à supprimer ces alinéas qui créent encore davantage de confusion.